



COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 JUIN 2019
Convocation du 27 Mai 2019

Présents : Mesdames : Viviane BERNIER, Nathalie BOURDIN, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Marion BERSON-GEANT, Dominique GRIS, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER, Lucie LEPAGE, Danielle ROUSSEAU

Messieurs : Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Emmanuel PETIOT, Eric RADELET, Joël VANDERSTIGEL, Frédéric VANCON, Richard ZADROS.

Absents excusés : Mr Xavier TERRADE,

Pouvoirs : Mme Djamila LASRI donne pouvoir à Mme Michèle CAQUIN
M. Thibault FERTE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène HOFFER
Stéphane MOURET donne pouvoir à Mme Fabienne GRU

Ouverture de Séance : 20h45

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Mai 2019

2- Information

Vote du Département qui s'oppose à la construction du terminal 4 à cause des nuisances notamment sonores et environnementales.

3- Révision des tarifs municipaux

Tarifs régie scolaire, périscolaire

Tarifs de l'école de danse

Tarifs de l'école de Musique

Tarifs des concessions funéraires

Tarifs des activités sportives

Le conseil municipal à la majorité décide :

- d'augmenter l'ensemble des tarifs municipaux de 1.5 à 3%.
- D'appliquer aux nouveaux inscrits de nos écoles de danse et de musique le tarif extérieur même s'ils résident sur le territoire de la communauté de communes.
- De fixer le tarif des Activités sportives du vendredi soir à 15 euro par trimestre pour pouvoir être recouvrées par le trésorier.
- De maintenir la dégressivité en fonction du nombre d'enfant

Délibérations N° 41-42-43-44-45/2019

4- Renouvellement de la taxe d'Urbanisme

Ref : loi N° 2006-872 du 13/7/2006, 2014-1655 du 29/12/2014, article 1529 du code général des Impôts.

- Lors du conseil municipal du 3 Juin 2013, il a été voté une taxe d'urbanisme sur la vente de terrains non bâtis. C'est une taxe sur le prix de vente en cas de plus-value réalisée par un propriétaire vendant son terrain nu non bâti mais rendu constructible par le PLU. Elle est de 5% si la plus-value est comprise entre 10 et 30 fois le prix d'acquisition et de 10% si la plus-value est supérieure à 30 fois le prix d'acquisition.
- Selon les dispositions de l'article 1529 du Code Général des Impôts, elle sera transmise aux services de la fiscalité locale de la préfecture dans les deux mois qui suivent.

Délibération N° 46/2019

5- convention de partenariat avec ELGEA

ref : *code général de la propriété des personnes publiques (art L2125-1) et au code général des collectivités territoriales (art.2122-22)*

Un bureau de vente provisoire a été installé par la société ELGEA sur le parking du gymnase depuis le 15 Mai 2019 et le montant de la redevance d'occupation du domaine public est fixé à 500 euro par mois

Délibération N° 47/2019

6- avis du conseil municipal sur le PLHI 2020-2025

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2020-2025 selon les modalités arrêtées par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

Délibération N° 48/2019

7- avis du conseil municipal sur le SCOT

Après avoir présenté le projet de Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale tel qu'il a été élaboré par la communauté d'agglomération, le conseil municipal à l'unanimité décide de sursoir à statuer. En effet des questions sont restées sans réponse et des incohérences ne sont pas corrigées. Un courrier sera donc adressé au Président de l'agglomération pour que nous ayons des engagements sur nos demandes et nos remarques.

Le conseil municipal se réunira avant le délai de deux mois pour approuver ou non le SCOT 2017. (l'absence de décision dans les deux mois vaut acceptation du projet)

Délibération N° 49/2019

8- tirage au sort des Jury d'assises pour l'année 2020.

4 personnes inscrites sur notre liste électorale sont tirés au sort pour faire partie de la liste des 952 jurés susceptibles de siéger aux procès d'assises.

Délibération N° 50/2019

9- Motion Epinay CHAMPLATREUX

Lors du précédent conseil nous avons évoqué notre soutien au Sieccao qui s'oppose à l'installation d'une aire de traitement et de stockage de déchets de la société TERRA95 à Epinay -Champlatreux. Nous n'avions pas reçu les documents officiels.

Nous les avons désormais reçus et nous devons nous prononcer pour apporter ou non une motion de soutien pour nous opposer à ce projet

Délibération N° 51/2019

10- La CLECT du 13 Mai 2019

Il nous convient d'approuver le rapport de la CLECT du 13 Mai 2019 relatif au transfert de compétence des voiries dites d'intérêt communautaire.

Le linéaire transféré nous concernant est de 1 772.00 mètre linéaire et le montant des charges communales définitives est de 69 198.00.

Ce montant viendra déduire annuellement le montant de l'attribution de compensation que nous verse mensuellement la communauté.

Néanmoins nous n'aurons plus en charge l'entretien ni la réfection des enrobés, des espaces verts ni de l'éclairage publique.

Délibération N° 52/2019

DIVERS

Reprise des déficits par le SIAH

Lors du conseil municipal du 11 Avril, nous avons voté le Budget et avons évoqué, dans le cadre du transfert de compétence assainissement, la reprise de la dette par le SIAH.

Il s'agit de :

17590.71 correspondant à l'antériorité concernant le bilan d'entretien pour les eaux pluviales.

12289.10 correspondant à antériorité concernant le bilan d'entretien pour les eaux usées.

Le conseil municipal doit approuver la demande de reprise de déficit par le SIAH et approuver les montants énoncés.

Délibération N°53 /2019

Enquête publique

Lancement de l'enquête publique du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'île de France du 18 juin au 18 juillet 2019.

Le Maire,
Germain BUCHET